

Organisation de la rentrée

Chers parents,

Voici une année scolaire bien remplie qui se termine. Au nom de toute l'équipe éducative, nous tenons à vous remercier pour la confiance et le soutien que vous nous accordez.

Pour ceux et celles qui partent vers de nouveaux horizons, nous leur souhaitons une bonne continuation.

Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux élèves et leurs parents.

Pour l'équipe éducative
Mmes Barbara Di Meo et Céline Dechamps
Directrice et directrice adjointe

1 Généralités

Directrice : Barbara Di Meo

Directrice adjointe : Céline Dechamps

Secrétaire des élèves : Stéphanie Noël (s.noel@singelijn2r.be)

Économe : Kamel Jerraia (economat@singelijn2r.be)

Tous les membres du personnel sont joignables via Smartschool

Association des parents :

Représentants des parents au Copa : Isabelle Doyen (Patrick Doyen en 5^{ème}), Caroline Ralet-Borrey (Romane Borrey en 6^{ème}), Alexia Vandervelpen (Elsa Ralet en 4^{ème})

2 Organisation de la rentrée scolaire

2.1 Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'effectue selon le planning suivant :

- Le 29 août 2024 de 8h30 à 15h30 : rentrée pour les élèves de 1^{ère} année Commune
- Le 29 août 2024 de 9h00 à 15h30 : rentrée pour les élèves de 2^{ème} année Commune et 2^{ème} Supplémentaire
- Le 29 août 2024 de 9h30 à 15h30 : rentrée pour les élèves de 3^{ème} année
- Le 29 août 2024 de 10h00 à 15h30 : rentrée pour les élèves de 4^{ème} année
- Le 29 août 2024 de 10h20 à 15h30 : rentrée pour les élèves de 5^{ème} année
- Le 29 août 2024 de 10h40 à 15h30 : rentrée pour les élèves de 6^{ème} année

Lors des premiers jours les élèves sont accueillis à l'école afin de faire connaissance avec le groupe et développer le projet de l'année. Il est demandé aux élèves d'arriver le premier jour avec leur matériel complet et étiqueté à leur nom. Les listes de matériel se trouvent sur Smartschool (intradesk) et sur le site internet.

Points importants pour la première semaine de cours :

- Aucune sortie sur le temps de midi n'est possible pour les élèves de la 4^{ème} à la 6^{ème} si le sondage Smartschool n'a pas été rempli en fin d'année 2024 (ou document remis lors de l'inscription pour les nouveaux élèves).
- Des repas peuvent être pris à la cantine de l'école en fonction des stocks. Après la 1^{ère} semaine de cours, un système de réservation via la plateforme APschool sera opérationnel.

- Le vendredi 30 août 2024 et le lundi 2 septembre 2024, les élèves doivent être présents de 8h30 à 15h30 sauf en cas de sortie organisée. Les élèves recevront, le cas échéant, les informations le 29 août via leur titulaire. Les élèves pourraient finir plus tard en fonction des activités organisées.

2.2 Organisation des classes

La répartition des élèves sera communiquée le premier jour de la rentrée.

Nous rappelons que ce sont les professeurs qui organisent les classes avec leur bienveillance professionnelle. **Aucun changement de classe ne sera autorisé.** Si vous avez choisi notre école, c'est que vous nous faites confiance.

Un grand merci pour votre compréhension.

3 Organisation générale de l'école

3.1 Horaire et ouverture de l'école

- L'école est ouverte de 8h00 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis (plus tard pour les retenues ou les parascolaires)
- L'école est ouverte de 8h00 à 13h15 le mercredi (plus tard pour les retenues ou les parascolaires)
- L'école est ouverte de 8h00 à 16h30 le vendredi (plus tard pour les retenues ou les parascolaires)

La journée s'établit comme suit :

1 ^{ère} heure	8h30-9h20
2 ^{ème} heure	9h20-10h10
3 ^{ème} heure	10h10-11h00
Récréation	20 min
4 ^{ème} heure	11h20-12h10
5 ^{ème} heure	12h10-13h00
Temps de midi	50 min
6 ^{ème} heure	13h50-14h40
7 ^{ème} heure	14h40-15h30
8 ^{ème} heure	15h30-16h20

3.2 Organisation du temps de midi

Un traiteur prépare sur place des repas pour les élèves qui le désirent.

Les élèves du degré inférieur restent à l'école durant le temps de midi sauf s'ils doivent se rendre au cours d'éducation physique.

A partir de la 4^e année, les élèves peuvent sortir durant le temps de midi sauf si leurs parents donnent un avis contraire (un document est distribué en fin d'année ou lors de l'inscription).

3.3 Absence ou retard

La présence des élèves est obligatoire à tous les cours. Si un élève doit s'absenter, son absence doit être signalée par le responsable légal. Vous pouvez facilement justifier une absence via Smartschool en envoyant un mail à son éducateur de référence.

Aucune absence n'est tolérée si elle n'est dûment motivée et appuyée d'une pièce justificative fournie dans les délais réglementaires prévus dans les dispositions relatives aux absences.

Les motifs parentaux ne peuvent couvrir plus de 14 demi-jours ouvrables par année scolaire et doivent être rédigés sur le document présent dans le journal de classe.

La remise des justificatifs doit se faire :

- le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas trois jours.
- le 4ème jour ouvrable dans les autres cas.

Dès que l'élève compte 9 demi-jours d'absences injustifiées un signalement est introduit au service de contrôle de l'obligation scolaire.

20 demi-jours d'absences injustifiées entraînent la perte de la qualité d'élève régulier pour les élèves des 2e et 3e degrés.

Les absences lors des évaluations doivent être justifiées par certificat médical uniquement. (Une attestation de visite ne constitue pas un certificat médical.) Une absence non justifiée lors d'une évaluation peut être sanctionnée par un échec.

Retards

Lors d'une arrivée tardive quel que soit le moment de la journée, tout élève doit se présenter à l'accueil. Il se rend ensuite en salle d'étude, aucune entrée tardive ne se fait lors d'un cours afin de permettre le bon déroulement de celui-ci.

4 Communication entre l'école et les parents

L'ensemble de la communication entre les parents et l'école se fait **uniquement** au moyen de la plateforme Smartschool. En début d'année, chaque parent et chaque élève reçoit un identifiant unique. Il est essentiel que les parents et les élèves se connectent le plus régulièrement possible (tous les jours) pour prendre connaissance des courriers et autres informations importantes.

Nous vous rappelons qu'il est important de ne pas partager votre mot de passe avec vos enfants, car ils pourraient justifier eux-mêmes leurs absences et retards ou avoir accès à des informations confidentielles.

5 Élèves à besoins spécifiques

Il existe, dans notre école, un service d'aide pour les élèves à besoins spécifiques (service d'accompagnement EBS). Si votre enfant souffre de troubles « dys », TDA, HP, d'une maladie invalidante ou est porteur d'un handicap et nécessite la mise en place d'un protocole d'aménagements raisonnables, vous pouvez introduire une demande auprès de la Directrice adjointe, Céline Dechamps. La mise en place d'un dispositif de différenciation nécessite que les parents fournissent un bilan récent (moins de 2 ans) et qu'ils signent avec l'école un contrat de partenariat.

Attention, il y a des délais légaux à respecter. Il est donc important de remettre les documents le plus rapidement possible.

6 Centre Psycho Médico-Social

PMS : Centre PMS de la Communauté française de Woluwe

Avenue Jacques Brel 30, 1200 BRUXELLES

Tel. : 02-762 60 23 Email : cmpscf.wsl@sec.cfwb.be